

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
29 SEPTEMBRE 2023

Date d'affichage de convocation
29 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 09 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC,
Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Magali DOUSSE,
Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD,
Raymond BESCO, Yolande GROBON,
Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET,
Denis VERGNIAULT, Guérigonde HEYER, Slimane MOALLA,
Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM,
Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Anne DEUDON,
Etienne DERVYN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Slimane MOALLA,
Emilie STELLA à Roberto DRAPRON,
Arnaud BOUTIER à Raymond BESCO,
Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON,
Salem LABRAG à Guérigonde HEYER,
Charles RENARD à Laurence RENARD,
Stéphane BOUCHARD à Caroline LIGNOUX

Monsieur Denis VERGNIAULT entre en séance à 20h15 lors de l'examen de cette délibération.

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

09 OCTOBRE 2023

Objet :

**Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
Secours Populaire Français dans
le cadre du soutien aux peuples
marocain et libyen**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1115-1,

VU le séisme d'une magnitude de 7 sur l'échelle de Richter qui a frappé le Maroc le 8 septembre 2023 impliquant un lourd bilan : plus de 3 000 victimes décédées, des milliers de blessés, des sans-abris et de très importants dégâts dans la région de Marrakech,

VU les violentes inondations survenues en Libye le 10 septembre 2023 après le passage de la tempête Daniel impactant plus particulièrement la ville de Derna avec des milliers de victimes (près de 3 900 personnes décédées recensées) et de personnes disparues,

VU la mobilisation face à ces situations de crise de la communauté internationale et de la France à travers notamment les associations humanitaires et les collectivités territoriales pour apporter leur soutien et leur solidarité aux peuples marocain et libyen,

VU l'appel à la solidarité et au soutien financier de la Fédération des Yvelines du Secours populaire français pour venir en aide aux victimes de ces deux catastrophes naturelles,

CONSIDERANT que la commune de Magny-les-Hameaux souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des victimes du séisme survenu le 8 septembre 2023 au Maroc et les victimes des inondations survenues le 10 septembre 2023 en Libye,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} : DE DECIDER** d'autoriser M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 200 € à la Fédération des Yvelines du Secours populaire français pour venir en aide aux victimes du séisme survenu au Maroc le 8 septembre 2023 ;
- **Article 2 : DE DECIDER** d'autoriser M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 200 € à la Fédération des Yvelines du Secours populaire français pour venir en aide aux victimes des violentes inondations en Libye suite au passage de la tempête Daniel le 10 septembre 2023 ;
- **Article 3 : DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **11 OCT. 2023**

Certifiée exécutoire le : **11 OCT. 2023**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC